



Mastère Professionnel

Comptabilité

Description

Le Mastère Professionnel en Comptabilité est une formation proposant l'ensemble des connaissances nécessaires à l'exercice des métiers de la comptabilité, du contrôle, de l'audit et du conseil (juridique, fiscal, financier, etc.) en entreprise ou en cabinet d'expertise comptable.

Le Mastère Professionnel en Comptabilité est une formation qui prépare les étudiants spécialement au concours d'accès à la profession comptable (CES de Révision Comptable), mais aussi à l'exercice des fonctions d'encadrement et à la prise de responsabilité en entreprises.

Ce mastère en comptabilité permet plus particulièrement autre que la formation en comptabilité, juridique et audit, une ouverture sur les métiers dans les établissements financiers et les entreprises, ce qui permettra de répondre aux besoins spécifiques des établissements financiers et des entreprises en comptabilité et audit.

Les + du Mastère

Le contenu de cette formation préparatoire a été établi par une commission ad hoc regroupant des enseignants représentant les différentes institutions universitaires habilitées à délivrer le diplôme national d'expert comptable, et ce conformément aux exigences des normes IFAC (dont notamment la norme IES 2, Contenu des programmes de formation comptable) et en prenant en considération les enseignements assurés au niveau des trois années de la licence appliquée en comptabilité. Ce contenu a été soumis à l'avis du conseil de l'OECT avant d'être adopté par la commission ad hoc dans sa version définitive.

En effet, cette formation est approfondie et pluridisciplinaire en comptabilité (IAS, IFRS), droits des sociétés, pénal et fiscal, audit financier, commissariats aux comptes et aux apports, gestion, finances, contrôle de gestion, stratégie et système d'information.

C'est une préparation appropriée pour être soit expert comptable, soit cadre supérieur en audit ou gestion d'entreprise.

Public cible

Tout étudiant titulaire d'une Licence Appliquée en Comptabilité ou d'un diplôme équivalent pourrait accéder en première année du Mastère Professionnel en Comptabilité.

Prérequis

Étudiants titulaires de licence appliquée en comptabilité ou diplôme équivalent

Débouchés

Outre le fait qu'il permet à son titulaire de participer au concours national pour l'obtention du CES de Révision Comptable et de devenir expert comptable ultérieurement, le Mastère Professionnel en Comptabilité, à finalité professionnelle, forme en deux années des spécialistes de la comptabilité, du contrôle de gestion, de la finance, de la fiscalité, du droit des affaires et de l'audit, convoités par les cabinets d'expertise comptable, les grandes sociétés ou groupes de sociétés (responsables comptables et financiers, auditeurs internes, contrôleurs de gestion, etc.) et plusieurs corps de contrôle publics relevant notamment du ressort du Premier Ministère (Cour des comptes, haut comité de contrôle des entreprises publiques,...) et du Ministère des Finances (contrôle fiscal, CGF, CMF...). L'avantage supplémentaire de ce mastère consiste à permettre aux étudiants de maîtriser le métier de comptabilité et de contrôle dans les institutions financières réclamé par le secteur financier, ce qui présente un avantage au niveau du recrutement dans ces établissements.

Poursuite des études et de stages pour l'obtention du diplôme national d'Expert comptable.

Unités d'enseignement

Semestre I	Semestre II	Semestre III	Semestre IV
<ul style="list-style-type: none">- Normes internationales d'information financière- Évaluation et regroupements d'entreprises- Droit des sociétés commerciales approfondi- Fiscalité approfondie- Anglais des affaires- Finance des marchés- Contrôle de gestion (approfondi et stratégique)- Expertise judiciaire et arbitrage	<ul style="list-style-type: none">- Normes internationales d'information financière (2)- Audit financier et éthique professionnelle (1)- Droit des procédures collectives- Les avantages fiscaux- Ingénierie financière- Finance d'entreprise- Management des systèmes d'information	<ul style="list-style-type: none">- Consolidation des états financiers- Audit financier et éthique professionnelle (2)- Commissariat (aux comptes et aux apports)- Droit pénal des affaires- Fiscalité internationale- Contrôle et contentieux en matière fiscale- Finance internationale- Stratégie de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none">▪ Cas de synthèse en :<ul style="list-style-type: none">- Comptabilité- Consolidation et évaluation et regroupement d'entreprises- Audit financier et éthique professionnelle- Commissariat aux comptes et droit des affaires- Fiscalité- Finance- Gestion et management des systèmes d'information▪ Initiation à la méthodologie de la recherche▪ Étude de cas (traitant d'un problème technique lié à la profession comptable)▪ Soutenance devant un jury

Note

Le second semestre de la 2^{ème} année du Mastère Professionnel en Comptabilité est consacré, en partie, au traitement d'études de cas de synthèse, préparatoires aux épreuves de l'examen national du CES en Révision Comptable (nouvelle configuration), ce qui permet d'améliorer les pourcentages de réussite. La présence des études de cas et leur participation seront obligatoires et seront notés en contrôle continu.

De plus, les étudiants sont appelés à réaliser, au cours de ce semestre, une étude de cas traitant d'un problème technique lié à la profession comptable aussi bien sur le plan théorique que pratique (cas tiré du stage effectué ou étude empirique ou cas de simulation des traitements développés dans la partie théorique).

Ce semestre doit donner lieu à la présentation d'un document écrit « Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de mastère professionnel en comptabilité ». Il est préparé sous l'encadrement d'un enseignant dans les cours du mastère ou dûment habilité par la commission du mastère.

L'élaboration du mémoire est obligatoire au cours du deuxième semestre de la deuxième année, indépendamment des résultats des examens du premier semestre. Toutefois, la soutenance ne peut être effectuée que par les étudiants ayant réussi leur année universitaire, en obtenant une moyenne annuelle d'au moins 10/20.

Cette soutenance aura lieu publiquement devant un jury composé de trois membres dont l'encadreur, dûment désignés conformément à la réglementation en vigueur.

Partenariats

Ordre des Experts Comptables de Tunisie (OECT) et autres établissements financiers et divers organismes et associations professionnels en relation avec les études d'expertise comptable, la profession d'expert comptable et les métiers d'auditeur interne ou cadres financiers.

Responsable du
Mastère

M. Chokri KHANFIR
E-mail : c.khanfir@gmail.com